

Prends une longueur d'avance,
choisis l'alternance !



CEFA de l'Institut Saint-Roch

Formation
article 45

OUVRIER / OUVRIERE EN IMPLANTATION ET
ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS
(SECTEUR Agronomie-Horticulture)

- ✓ Tu aimes la nature et tu veux participer à sa protection
- ✓ Tu aimes travailler de tes mains et en plein air
- ✓ Tu es polyvalent
- ✓ Tu as une bonne condition physique
- ✓ Tu aimes travailler en équipe
- ✓ Tu aimes construire et participer à des projets

Alors, cette option est faite pour toi !



Descriptif du métier

L'ouvrier/l'ouvrière en implantation et entretien des parcs et jardins travaille sous la responsabilité d'un patron et exécute les différentes interventions d'après les consignes reçues.

Cet ouvrier/cette ouvrière participe aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts, parcs, jardins, terrains de sport, à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.

- Il/elle participe à l'aménagement du milieu urbain et rural ainsi qu'à la protection de l'environnement.
- Il/elle exerce son emploi essentiellement en plein air et doit avoir une bonne condition physique.
- Il/elle possède, en outre, des aptitudes pour le travail en équipe.
-

L'ouvrier/l'ouvrière sera capable :

- de percevoir l'harmonie des formes et des couleurs,
- d'organiser son travail de manière autonome et de travailler en équipe,
- de respecter et faire respecter les consignes de sécurité,
- de se conformer aux normes d'utilisation des produits phytopharmaceutiques,
- d'entretenir de bonnes relations avec les clients et/ou le public d'usagers
- de reconnaître les principaux végétaux,
- de pratiquer les gestes techniques propres aux interventions sur les végétaux,
- de participer à la protection de l'environnement,
- de s'adapter aux contraintes du métier,
- de respecter le végétal,
- d'assurer sa formation permanente

GRILLE HORAIRE

Formation générale

Français	3h/sem.
Mathématiques	2h/sem.
Sciences humaines	2h/sem.

Formation professionnelle

Atelier / Pratique professionnelle	8h/sem.
------------------------------------	---------

Formation en entreprise

24h/sem.

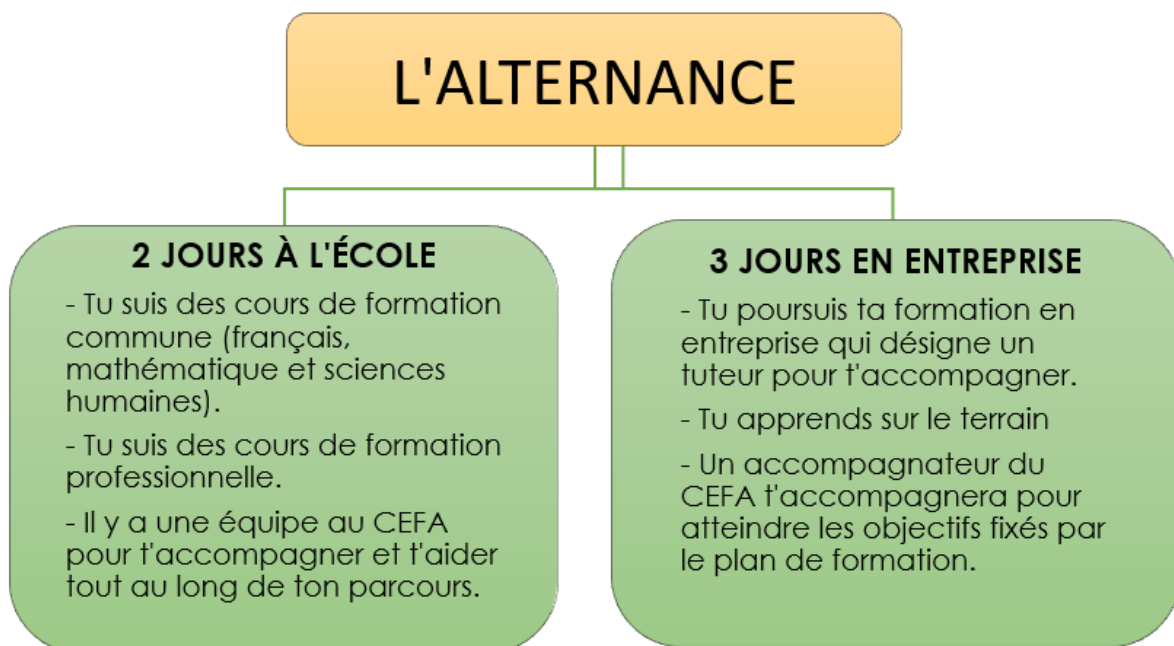
Ouverture sous réserve du nombre d'inscription à la rentrée de septembre.

La formation à l'école (deux jours) est complétée par un apprentissage sur le terrain en entreprise.

Cet apprentissage en entreprise est officialisé par la signature d'un contrat d'alternance. Ce contrat est lié au plan de formation propre au CEFA et le jeune perçoit une indemnité d'apprentissage qui évolue au fil de la formation.

Tu trouveras toutes les informations nécessaires pour comprendre l'organisation de l'enseignement en alternance sur le site web de l'Institut Saint-Roch, onglet CEFA.

Tu peux également nous contacter, nous t'expliquerons.



Certification

✓ Certificat de qualification (CQ)

Tu es intéressé(e) ? Tu as des questions ?

N'hésite pas à contacter la coordonnatrice du CEFA :

Valérie BOSMANS : valerie.bosmans@elmarche.be

LES AVANTAGES DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

- Une formation individualisée en entreprise
- Une certification équivalente à l'enseignement de plein exercice
- Une pédagogie différente où tu apprends un métier par la pratique
- Une expérience en entreprise
- Une indemnité ou une rémunération de formation
- Un accès plus facile à l'emploi au terme de ta formation

Avec l'alternance, prends de l'avance !



CEFA Institut Saint-Roch
Chaussée de Rochefort, 127. 6900 Marloie
Tel : 084 / 31 41 12 Mail : cefa@elmarche.be